

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 14 JANVIER 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l’ordre du jour ;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 ;

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 ;

3. TRÉSORERIE

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 décembre 2024 ;

4. RÈGLEMENTATION

4.1 Adoption du règlement augmentation de l'amende liée au dérapage de véhicules ;

4.2 Addenda au contrat de madame Jessica Després ;

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Résolution afin de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

8.1 Contrat de travail de Gabriel Pelchat ;

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Prochain conseil, le mardi 11 février 2025 à 19 h 00.

1. ORDRE DU JOUR

2025-01-540

1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-01-541

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-542

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2025-01-543

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 127 793,57 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 127 793,57 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2025-01-544

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 244-G-100

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement no 244-G-100_établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de mettre à jour ledit règlement ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 10 décembre 2024, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par madame Evelyne Lampron et un projet de règlement a été déposé par celle-ci au Conseil ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 décembre 2024, l'adoption du présent règlement a été proposée par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et adopté à l'unanimité par ce Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Modification de l'article 4.8.1

L'article 4.8.1 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa :

« 4.8.1 *Quiconque contrevient aux dispositions des articles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 ou 4.6 commet une infraction et est passible d'une amende de quarante dollars (40,00 \$) plus les frais.*

Nonobstant ce qui précède, quiconque contrevient aux dispositions de l'article 4.3.9 commet une infraction et est passible d'une amende de trois-cents dollars (300,00 \$) plus les frais. »

Article 3 – Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-545

4.2 ADDENDA AU CONTRAT DE MADAME JESSICA DESPRÉS

ATTENDU la résolution 2023-06-263 nommant Jessica Després comme directrice générale et greffière-trésorière par intérim jusqu'à l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale ;

ATTENDU la résolution 2023-06-264 autorisant Martin Tourigny, maire, à signer une entente de conditions salariales et de travail avec Jessica Després pour la durée où elle assurera le rôle d'intérim ;

ATTENDU QUE ces closes sont rétroactives au 11 juin 2023, date du début de l'intérim;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas mettre fin aux conditions de l'intérim pour l'instant ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par Monsieur Sylvain Bergeron et résolu que les conditions en place seront prolongées jusqu'au 3 janvier 2025 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-01-546

5.1 RÉSOLUTION AFIN DE PROCLAMER LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu/es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Evelyne Lampron, appuyé par Monsieur Patrick Mathis et résolu que le conseil municipal de Saint-Samuel lors de sa séance du 14 janvier 2025 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport de comité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 02 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas d'assistance.

8. VARIA

8.1 Contrat de Gabriel Pelchat ;

8.2 Remise de la lettre de Jessica Després.

2025-01-547

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron de lever de la séance à 19 h 03. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny

Maire

Stéphan Emond

Directeur général

Greffier-trésorier